

COMMUNIQUÉ *Pour diffusion immédiate*

Commission de la sécurité publique

Recommandations de la commission à la suite de la consultation publique sur le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal

Montréal, le 14 mai 2008 – La Commission de la sécurité publique a fait connaître aujourd'hui, en séance publique, les recommandations qu'elle adressera au conseil d'agglomération à la suite de la consultation publique du 20 mars dernier sur le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal.

Rappelons qu'en vertu de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q. chapitre S-3.4), la Ville de Montréal a l'obligation de déposer au ministre de la Sécurité publique un schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour le territoire de l'agglomération. Ce schéma dresse le portrait de la situation et identifie les mesures et les moyens permettant d'optimiser l'organisation de la sécurité incendie, en conformité avec les objectifs et les exigences du ministère de la Sécurité publique.

La Commission de la sécurité publique a amorcé le processus de consultation en invitant, dès le printemps 2007, les membres des conseils d'arrondissement et des conseils municipaux de l'île, représentants élus des citoyennes et citoyens de l'agglomération, à prendre connaissance du projet de schéma et à se prononcer sur le sujet. Elle a poursuivi la démarche en offrant à la population l'opportunité de s'exprimer sur la proposition de schéma présentée publiquement le 20 mars 2008.

Plus de 80 personnes ont participé à l'assemblée publique au cours de laquelle 15 intervenants ont exprimé leurs préoccupations au sujet des mesures d'optimisation suivantes proposées au schéma : la fermeture de la caserne 79 située dans la Ville de Hampstead; la fusion des casernes 31 et 41, respectivement situées dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, et la construction d'une nouvelle caserne 41; les programmes de prévention du Service de sécurité incendie de Montréal et les résultats d'une étude réalisée conjointement par le Service de sécurité incendie de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal.

La commission a par la suite analysé les commentaires et les mémoires reçus en fonction de données statistiques et d'opinions d'experts en rapport avec les thèmes et les mesures d'optimisation abordées en consultation publique. Cette analyse détaillée lui permet de conclure ses travaux en adressant les recommandations suivantes au conseil d'agglomération :

- Que la caserne 79 (Ville de Hampstead) soit définitivement fermée tel que proposé au projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

- Que des mesures intérimaires soient mises en œuvre afin de maximiser la disponibilité de l'unité des premiers répondants (279) desservant le territoire de la Ville de Hampstead, et ce, jusqu'à ce que l'implantation du service des premiers répondants soit complétée en décembre 2009.
- Que les actuelles casernes 31 (Rosemont—La Petite-Patrie) et 41 (Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension), incluant les effectifs et les véhicules en place, soient maintenues en opération et rénovées;
- Que les montants requis permettant de procéder à la rénovation, dans les meilleurs délais, des casernes 31 et 41 soient prévus au Programme triennal d'immobilisations 2009;
- Que l'ajout d'une autopompe et de 20 pompiers soit prévu à la caserne 63 (Dorval) après la relocalisation de cette caserne.

Le texte intégral des recommandations apparaît sur la page de la commission www.ville.montreal.qc.ca/commissions. Le lecteur intéressé peut également en obtenir copie en s'adressant à Direction du greffe, 514 872-3770.

La commission est d'avis que ses recommandations sont en mesure d'améliorer significativement les activités de prévention et les mesures d'optimisation proposées au projet de schéma de couverture de risques et permettront à la Ville de Montréal d'offrir aux citoyennes et citoyens de l'agglomération un niveau de protection supérieur aux normes définies par le ministre de la Sécurité publique dans ses orientations ministérielles.

Rappelons que la Commission de la sécurité publique est une commission permanente du conseil d'agglomération. Son mandat consiste à étudier toute question touchant la sécurité publique et à faire au comité exécutif et au conseil les recommandations qu'elle juge appropriées. La commission est présidée par M. Claude Dauphin, également vice-président du comité exécutif et maire de l'arrondissement de Lachine. Mme Vera Danyluk, mairesse de la Ville de Mont-Royal est vice-présidente et les membres sont : Mme Patricia Bittar, conseillère de l'arrondissement de Saint-Laurent, M. Anthony Housefather, maire de la Ville de Côte-St-Luc, M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de l'arrondissement de Montréal-Nord, M. Marc Touchette, conseiller de l'arrondissement de Verdun et M. Samir Rizkalla, représentant du gouvernement du Québec.

-30-

Renseignements : Direction du greffe
Comités et commissions du conseil (514) 872-3770